

VILLE DE PONTARLIER
REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Stationnement – Interdiction de stationnement rue du Bastion et rue Jeanne d'Arc du 20 au 23 novembre 2025.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU l'organisation de la manifestation « Paroles en Marge » par l'association « Théâtr'Ouvert » du jeudi 20 au dimanche 23 novembre 2025 au Théâtre Bernard Blier et du Lavoir,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRÈTE

ARTICLE 1 - Interdiction de stationnement

Du jeudi 20 au dimanche 23 novembre 2025, de 7 h 30 à 22 h 00 environ,
le stationnement sera interdit à tout véhicule :

- rue du Bastion : sur les 4 places de stationnement situées côté Théâtre Bernard Blier.

- rue Jeanne d'Arc : sur les 2 places de stationnement situées face à l'entrée du théâtre du Lavoir.

ARTICLE 2 -

Les panneaux d'interdiction qui découlent du présent arrêté seront mis en place par les agents de la DVEP.

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

- ✓ 1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. DVEP
1 ex. Service Culturel
1 ex. Théâtr'Ouvert
1 ex. Pôle Citoyenneté



PONTARLIER, le 17 novembre 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le Conseiller Municipal à la Citoyenneté

Romuald VIVOT